



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement de la recherche sur le fibrome utérin

Question écrite n° 12459

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le sous-financement persistant de la recherche sur le fibrome utérin. Tumeur bénigne la plus fréquente chez les femmes, le fibrome utérin représente un enjeu majeur de santé publique. Selon les estimations, entre 25 % et 33 % des femmes sont concernées au cours de leur vie, avec une prévalence pouvant atteindre près de 50 % après 50 ans. Cette pathologie, dont la fréquence varie selon les origines ethniques, est responsable de symptômes invalidants : hémorragies menstruelles abondantes, douleurs pelviennes chroniques, anémie sévère, fatigue chronique et troubles de la fertilité. Ces manifestations altèrent durablement la qualité de vie des femmes, avec un impact économique considérable pour le système de santé, estimé à plus de 2 milliards d'euros annuels en France. Sur le plan chirurgical, les fibromes constituent la première cause d'hystérectomie, avec des dizaines de milliers d'interventions pratiquées chaque année. Pourtant, malgré cette réalité sanitaire et économique, la recherche médicale sur les fibromes utérins reste largement sous-financée. Les patientes et les professionnels de santé se trouvent ainsi confrontés à un arsenal thérapeutique limité, reposant encore majoritairement sur des interventions invasives et radicales, faute de traitements médicamenteux curatifs innovants et durables. Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour impulser une politique ambitieuse de financement dédiée à la recherche sur le fibrome utérin.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12459

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 576